

# FRANCE FORMATION ROUTIERE CHAZOT

SARL au capital de 7 623 €uros

**Formations professionnelles :** Permis - BE - C 32T - CE 44T - D CAR, **FIMO et FCO Marchandises**

**Bureau de renseignements / Site FIMO et FCO :** 75 A route de Tain - 26600 MERCUROL – Tel : 04.75.43.50.86 Fax : 04.75.42.20.13

**Piste Poids Lourds :** 30, Rue Gay Lussac - 26600 PONT DE L'ISÈRE.

**Email :** [auto-ecole@ffrchazot.com](mailto:auto-ecole@ffrchazot.com) **site Internet :** [www.ffrchazot.com](http://www.ffrchazot.com) **SIRET :** 344 321 260 00046 –

**APE :** 8553Z – **Déclaration d'activité n°** 82 26 00 31 526 – **Agrément Préf.:** 0459 – **Agrément DREAL (FIMO/FCO) :** 22.f.ffr.01

---

## PROGRAMME DE FORMATION FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE

(Articles L.6353-1 à L.6354-3, R.6353-1, R.6353-2, D. 6353-2 et D.6353-4 du Code du Travail)

Le présent programme retrace les différentes étapes intermédiaires à parcourir par le stagiaire en vue d'atteindre l'objectif de la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO).

### - Le niveau de connaissances préalables requis pour poursuivre la formation

Le stagiaire, avant son entrée en formation, pour être en mesure de suivre la formation doit remplir les conditions suivantes :

- Etre titulaire du permis C et/ou CE en cours de validité de la visite médicale
- Etre âgé de 21 ans révolus
- Maîtriser la langue française, lue, écrite et parlée

### - Les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

En vertu des dispositions de l'article L 6353-1 alinéa 1<sup>er</sup> du Code du Travail, les moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement utilisés sont les suivants :

#### -Les moyens techniques

- 5 Salles de formation avec vidéoprojecteur pour les cours théoriques ;
- 6 véhicules isolés de marque RENAULT (2 midlum, 2 premium, et 2 « T »)
- 3 Véhicules articulés (2 tracteurs RENAULT Premium attelés à 2 semi-remorque et 1 train routier avec porteur RENAULT Premium et sa remorque)

#### -Les méthodes pédagogiques :

L'emploi du temps sur 4 semaines permet une progression régulière des apprentissages

#### -Les moyens d'encadrement

- Monsieur Thierry CHAZOT, engagé le 1<sup>er</sup> septembre 1986, gérant non salarié, moniteur groupe lourd titulaire du CAPEC
- Monsieur Johan MOULA, engagé le 12 Décembre 2016 en CDI, formateur agréé DREAL Auvergne Rhône Alpes
- Monsieur Stéphane ROBERT, engagé le 1<sup>er</sup> Juin 2019 en CDI, formateur agréé DREAL Auvergne Rhône Alpes
- Madame Yannic GUICHARD, engagée le 16 Novembre 2020 en CDI, formatrice agréée DREAL Auvergne Rhône Alpes

#### -Programme

- Durée totale 140 heures dont 5 heures pour l'accueil, présentation et test final d'évaluation.
  - Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, théorie et pratique : 65 heures.
    - Caractéristiques du véhicule
    - Utilisation des différents types de boîte à vitesse
    - Conduite économique
    - Chargement, arrimage et manutention
  - Application des réglementations : 28 heures
    - Réglementation Sociale Européenne (chronotachygraphe, convention collectives...)
    - Transport national et international (documents de transport, dédouanage...)
  - Santé, sécurité routière et sécurité environnementale : 28 heures
    - Risques physique (gestes et posture)
    - Règles de circulation et signalisation routière
    - Circulation dans les tunnels
    - Franchissement des passages à niveau
    - Accident du travail

- Service, logistique : 14 heures
  - Image de marque
  - Organisation du marché

**- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats**

-La réalité du suivi des formations est rapportée par la signature de la feuille de présence à la fin de chaque demi-journée de formation par chaque stagiaire ;

-L'appréciation des résultats se fait par des tests d'évaluation :

- 2 Evaluations pratiques de conduite
- 1 Evaluation pratique de manœuvre
- 1 Evaluation théorique finale

**Inscrit Répertoire Spécifique** : RS5769

**Libellé de la formation** : Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises

**Date de publication** : 23.12.2021

**Organisme Certificateur** : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires